

## SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Présents : Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, Frédérique CONRAUX, et Aurore AUDOU.

Absents excusés :

Laurent FORGET donne pouvoir à Eliane JUY  
David LENOBLE donne pouvoir à Daniel FELIX  
Bruno DIDIER et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Madame Aurore AUDOU assistée de Madame Cathy PASQUIER

-----  
Convocation du 14 septembre 2015.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Madame Eliane JUY, Premier Adjoint au Maire de la Commune.

-----  
Madame Eliane JUY propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Devis clôture école

### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 Juin 2015 est adopté **à l'unanimité**.

### **DELEGATION DE PRESIDENCE DE SEANCE**

Vu les articles L2121-14 et L2122-17 du CGCT,  
Considérant l'absence justifiée de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Décide de désigner Madame Eliane JUY, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, comme Président de séance.

### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2015-028**

### **DEMISSION DU DELEGUE TITULAIRE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT**

Madame Eliane JUY précise que Monsieur Laurent FORGET démissionne de son poste de délégué titulaire au Conseil de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Sedan.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Désigne monsieur Daniel FELIX en tant que délégué titulaire et monsieur Guy POTERLOT en tant que délégué suppléant.

### **OUVERTURE DE CREDIT**

### **BUDGET COMMUNE**

Madame Eliane JUY propose une modification du budget communal 2015.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide l'ouverture de crédit :

Chapitre 041 Compte 237 (Recettes) : + 1 659,78 €

Chapitre 041 Compte 2051 (Dépenses) : + 1 659,78 €

### **TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Madame Eliane JUY rappelle à l'assemblée que conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque

assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade <sup>(1)</sup>. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 25 août 2015,

Madame Eliane JUY propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour l'ensemble des filières et des grades.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'adopter le taux ainsi proposé.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG**

Madame Eliane JUY explique au Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services SEGILOG arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler pour 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Le montant s'élève à 2 420,00 € HT par an, soit 2 904,00 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat.

### **CONTRAT COPIEUR**

Madame Eliane JUY propose au Conseil Municipal le devis des Etablissements PAYART concernant le contrat de location d'un copieur C308 en renouvellement au copieur C280 actuellement en place :

Location	:	275 € ht/trimestre
Maintenance	:	
Pages noir et blanc		5 € ht le mille
Pages couleur		50 € ht le mille

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis des Ets PAYART et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Madame Eliane JUY explique au Conseil Municipal que l'Association Sportive de Saint-Laurent a été victime d'un vol avec effraction aux vestiaires de football fin juillet. Au vu de ce préjudice, Madame Eliane JUY propose qu'une subvention exceptionnelle de 1115 € soit versée à l'association.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition.

### **DEVIS PORTE D'ENTREE MAIRIE**

Monsieur Guy POTERLOT précise au Conseil Municipal qu'il manque des éléments pour valider cet achat. Ce sujet sera étudié ultérieurement.

### **ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL**

Monsieur Guy POTERLOT présente deux devis de l'entreprise SPIE pour l'éclairage du stade de football :

Devis D15.0630 :

- Sur un mi-terrain deux luminaires sur les deux poteaux du centre et trois luminaires deux mâts extérieurs

4 100,00 € HT

4 920,00 € TTC

2/3

#### Devis D15.0631 :

- Equipement de 6 poteaux

5 360,00 € HT

6 432,00 € TTC

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis D15.0630 de l'entreprise SPIE d'un montant de 4 100,00 € HT, soit 4 920,00 € TTC.

#### **DEVIS ERDF**

La commune doit rendre accessible le secrétariat de la mairie aux personnes à mobilité réduite. Monsieur Guy POTERLOT propose au Conseil Municipal de déplacer le compteur EDF qui se trouve devant la mairie afin d'installer une rampe sur le côté de la maison de Madame RENAULT. Suite à cette proposition, le Conseil Municipal suggère d'autres possibilités d'aménagement pour rendre l'accès plus facile. Un rendez-vous va être pris avec le bureau d'études techniques de Monsieur CHAMPEAUX afin d'envisager la meilleure solution.

#### **CONTRATS PERSONNEL SIVOM**

Madame Patricia CHAMPION explique au Conseil Municipal que deux contrats « Espaces Verts » arrivent à termes et qu'ils vont être renouvelés pour six mois.

Une réunion est prévue demain avec Monsieur FORGET, Monsieur POTERLOT, Madame MILHAU et Monsieur PETITFRERE pour discuter de l'avenir des deux contrats.

#### **CLOTURE ECOLE**

Suite à la démolition de la maison située 23 rue des Genêts, Monsieur Guy POTERLOT informe le Conseil Municipal que la pose d'un grillage de protection entre la cour de l'école et la rue des Genêts est nécessaire.

Monsieur Guy POTERLOT présente le devis de l'entreprise Arnaud BALLAND d'un montant de 3 535,00 € HT, soit 4 242,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise Arnaud BALLAND d'un montant de 3 535,00 € HT, soit 4 242,00 € TTC.

#### **COURRIERS DIVERS**

L'Association « La Prévention Routière » remercie le Conseil Municipal pour la subvention 2015 qui leur a été accordée.

Madame CHAMPION et Monsieur KOST remercient le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitiés lors du décès de Monsieur Marcel CHAMPION.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame Eliane JUY informe le Conseil Municipal que des travaux rue des Campanules ont été effectués par la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières/Sedan. Suite à ceux-ci, il s'avère que les passages piétons ne sont plus visibles.

Séance levée à 20h30.